

Direction de la Politique médico-soignante

Service émetteur :
Cellule parcours

Affaire suivie par :
Mme Margot DEFOLIE
Dr Aude JEHL

Courriel :
margot.defolie@ars.sante.fr
aude.jehl@ars.sante.fr

Tél : 03.83.39.79.13 / 03.88.88.93.51

À l'attention de Mesdames et Messieurs les
Directeurs d'établissements sanitaires,
Présidents de CME et des Chefs de service et
de pôle

Nancy, le 24 avril 2026

Objet : Information relative au lancement du Dispositif Spécifique Régional (DSR) de chirurgie pédiatrique en Grand Est

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Président de la CME,
Madame, Monsieur le Chef de service et Chef de pôle,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des autorisations de l'activité de soins critiques et du renforcement du pilotage territorial de cette offre de soins (l'**instruction n° DGOS/R3/2023/125 du 1^{er} août 2023** relative à la mise en œuvre de la réforme des activités de soins de chirurgie, de chirurgie cardiaque et de neurochirurgie, approfondie avec la **note d'information n°DGOS/P1/2024/155 du 22 octobre 2024** relative au cahier des charges du dispositif spécifique régional (DSR) de chirurgie pédiatrique), l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est a engagé la construction d'un **DSR dédié à la chirurgie pédiatrique** à l'échelle de la région.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte de transformation de l'offre de soins visant à renforcer la qualité et la sécurité des prises en charge chirurgicales chez l'enfant, à améliorer la lisibilité de l'offre et à réduire les inégalités territoriales d'accès aux compétences spécialisées.

À ce titre, le Professeur Poli-Merol, Responsable du service de chirurgie pédiatrique au Centre Hospitalier Universitaire de Reims, a été missionnée par l'ARS pour conduire, en lien étroit avec les établissements, les travaux de préfiguration du DSR.

Le DSR de chirurgie pédiatrique a notamment pour objectifs d'appuyer l'ARS GE dans :

- la structuration d'une organisation territoriale graduée de la prise en charge chirurgicale des enfants, articulée autour de différents niveaux de recours ;
- le renforcement des coopérations entre établissements, en particulier pour l'orientation des patients et la gestion des situations urgentes ;
- la sécurisation des prises en charge, notamment dans les établissements réalisant des actes pédiatriques dans le cadre de dérogations ;
- la favorisation de la diffusion des bonnes pratiques, le partage d'expertise et l'harmonisation des organisations ;
- dans l'amélioration de la lisibilité de l'offre de soins à destination des professionnels et des usagers.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'adhésion au DSR de chirurgie pédiatrique est obligatoire pour les établissements titulaires d'une autorisation de chirurgie pédiatrique ainsi que pour ceux réalisant certaines prises en charge chirurgicales pédiatriques dans le cadre des dérogations prévues.

Pour accompagner cette démarche, un **webinaire d'information à destination des professionnels de santé concernés** est organisé le **22 mai 2026, de 14h00 à 15h30**.

Ce temps d'échange permettra de présenter la démarche engagée, les objectifs poursuivis dans le cadre du DSR ainsi que les statuts en cours de consolidation, et de préciser les modalités de participation des acteurs régionaux aux travaux. Le DSR de chirurgie pédiatrique en Grand Est ayant vocation à être structuré sous la forme d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901, impliquant à ce titre un travail préparatoire d'élaboration et de formalisation des statuts.

Afin de constituer un collectif représentatif et équilibré, il est attendu que chaque établissement sanitaire désigne un représentant de la direction et un médecin référent impliqué dans les activités de chirurgie pédiatrique.

À cet effet, nous vous remercions de bien vouloir compléter le tableau ci-dessous et de nous le retourner **avant le 22 mai 2026** à l'adresse suivante : dsrgrandest@gmail.com

Nom établissement adhérent	Médecin référent		Directeur référent	
	Nom		Nom	
	Prénom		Prénom	
	Email		Email	

Cette association aura vocation à contractualiser avec l'ARS dans le cadre d'un CPOM 2027-2030 et à exercer les missions socles inhérentes à un DSR dédié à la chirurgie pédiatrique, notamment en matière d'appui expert auprès de l'ARS et d'accompagnement des organisations et des services dans leurs transformations.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette démarche structurante pour l'organisation territoriale des soins critiques dans le Grand Est, et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur de la Direction de la politique
médico-soignante

Dr Romain HELLMANN

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
Pour la directrice générale et par délégation - Le Directeur
de la Politique Médico-Soignante,
Romain HELLMANN
Nancy le 24/04/2026

Annexe : email d'invitation contenant le lien de connexion Teams au webinaire d'information accompagnant ce courrier de notification